

EXERCICES SPIRITUELS

Ignace de Loyola

Trois temps pour faire en chacun d’eux une saine et bonne élection

Le premier temps est quand Dieu notre Seigneur meut et attire la volonté de telle façon que, sans douter ni pouvoir douter, l’âme fidèle suit ce qui lui est indiqué ; c’est ce que firent par exemple saint Paul et saint Matthieu, en suivant le Christ notre Seigneur.

Le deuxième temps : quand on reçoit suffisamment de lumière et de connaissance par l’expérience des consolations et des désolations, et par l’expérience du discernement des divers esprits.

Le troisième temps est tranquille : considérant d’abord pourquoi l’homme est né, c’est-à-dire pour louer Dieu notre Seigneur et sauver son âme, et désirant cela, on choisit, comme moyen, une vie ou un état qui se situe à l’intérieur de l’Église, afin d’y trouver une aide pour le service de son Seigneur et le salut de son âme.

J’ai dit un temps tranquille : quand l’âme n’est pas agitée par divers esprits et use de ses facultés naturelles, librement et tranquillement.

Si l’élection ne se fait pas dans le premier ou le deuxième temps, on suivra pour ce troisième temps, deux manières pour la faire.

Première manière pour faire une saine et bonne élection

Elle comprend six points

Le premier point est de me représenter la chose sur laquelle je veux faire élection, comme par exemple une charge ou un bénéfice à prendre ou à laisser, ou quelque autre qui relève d’une élection révocable.

Le deuxième point. Il est nécessaire d’avoir pour objectif la fin pour laquelle je suis créé : louer Dieu notre Seigneur et sauver mon âme ; en outre, je dois me trouver indifférent, sans aucun attachement désordonné, de sorte que je ne sois pas incliné ni porté davantage à prendre la chose envisagée qu’à la laisser, ni davantage à la laisser qu’à la prendre. Mais que je me tienne comme au milieu d’une balance, pour suivre ce que je sentirai être davantage à la gloire et à la louange de Dieu notre Seigneur et au salut de mon âme.

Le troisième point. Demander à Dieu notre Seigneur qu’il veuille mouvoir ma volonté et mettre en mon âme ce que je dois faire, au sujet de la chose envisagée, qui soit davantage à sa louange et à sa gloire ; réfléchissant bien et fidèlement avec mon intelligence et choisissant conformément à sa très sainte et bienveillante volonté.

Le quatrième point. Considérer, en réfléchissant combien d'avantages et de profits découlent pour moi du fait d'avoir la charge ou le bénéfice envisagé, en vue seulement de la louange de Dieu notre Seigneur et du salut de mon âme ; et à l'inverse, considérer de même les désavantages et les dangers qu'il y a à les avoir.

Faire de même dans la seconde partie : regarder les avantages et les profits qu'il y a à ne pas les avoir et de même, à l'inverse, regarder les désavantages et les dangers qu'il y a aussi à ne pas les avoir.

Le cinquième point. Après avoir ainsi parcouru le sujet et réfléchi à tous les aspects de la chose envisagée, je regarderai de quel côté la raison incline davantage.

Le sixième point. Cette élection ou ce choix étant fait, celui qui l'a fait doit, avec beaucoup d'empressement, aller à la prière devant Dieu notre Seigneur et lui offrir cette élection, afin que sa divine Majesté veuille bien la recevoir et la confirmer, si telle est son plus grand service et sa plus grande louange.

Deuxième manière pour faire une saine et bonne élection

Elle comprend quatre règles et une remarque :

La première règle. Que cet amour qui me meut et me fait choisir telle chose, descende d'en haut, de l'amour de Dieu, de sorte que celui qui choisit sente d'abord, en lui, que l'amour plus ou moins grand qu'il a pour la chose qu'il choisit est uniquement à cause de son Créateur et Seigneur.

La deuxième règle. Imaginer un homme que je n'ai jamais vu ni connu et moi, désirant pour lui une totale perfection, considérer ce que je lui dirais de faire et de choisir pour une plus grande gloire de Dieu notre Seigneur et une plus grande perfection de son âme ; et moi, faisant de même, j'observerai la règle que j'établis pour autrui.

La troisième règle. Regarder et considérer comment je me trouverai au jour du jugement et penser comment j'aurais voulu avoir pris ma décision au sujet de la chose présente ; la règle que j'aurais voulu alors avoir suivie, l'adopter maintenant pour que je sois alors dans un bonheur et une joie totale.

Remarque. Après avoir adopté les règles précédentes pour mon salut et ma quiétude éternelle, je ferai mon élection et mon offrande à Dieu notre Seigneur, conformément au sixième point de la première manière de faire élection.